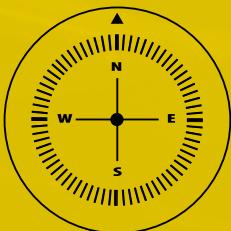


FEUILLE DE ROUTE

# TRAVAIL EN HAUTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ



Cette feuille de route est un outil pratique pour améliorer votre sécurité lorsque vous travaillez en hauteur.



Travailles de manière sûre et saine grâce à notre programme Boussole.

Nous te demandons de créer un environnement de travail sûr pour toi et les autres. Si nécessaire, modifie ton comportement. Tu peux t'attendre à ce que tes collègues fassent de même. Tu trouveras de plus amples informations sur le programme Boussole, toutes les feuilles de route, les directives en matière de comportement et d'autres informations utiles sur la santé et la sécurité sur le site : [hscompass.com](http://hscompass.com).



**PENSE AVANT D'AGIR  
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ**

BME HEALTH & SAFETY COMPASS

 **BMS**

Une initiative de  **BME**



## FEUILLE DE ROUTE

# TRAVAIL EN HAUTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ

## Notre Politique

Le travail en hauteur en toute sécurité fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ». Tous les employés travaillant en hauteur doivent être conscients du risque de chute ainsi que de l'impact d'un objet tombant de haut.



## CE QUE CELA SIGNIFIE POUR TOI

### La voie de la sécurité est la bonne

- >> Le travail en hauteur ne peut être effectué qu'après avoir suivi une formation officielle.
- >> Toutes les consignes de sécurité doivent être respectées lors des travaux en hauteur.
- >> Sois conscient des risques de comportement dangereux lors du travail en hauteur.

### Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être informée immédiatement et à tout moment des zones dangereuses qui ne sont pas clairement signalées en ce qui concerne le travail en hauteur.
- >> Toujours informer la direction des menaces potentielles liées aux équipements de levage, par exemple les grues, et aux zones dangereuses mal signalées.
- >> Assures ta propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimes-toi !

### Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Les zones signalées comme dangereuses en ce qui concerne le travail en hauteur doivent être évitées.
- >> Les zones signalées comme dangereuses en ce qui concerne les équipements de levage, comme les grues en service, doivent être évitées.
- >> Les situations dangereuses doivent être immédiatement signalées au responsable.
- >> En cas de travail à plus de 2 mètres de haut, assure-toi que votre travail est sécurisé. Cela inclut les travaux avec des échelles.
- >> Un comportement sûr doit faire partie de toutes les activités quotidiennes.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment. Exprimes-toi !
- >> Adresses-toi à ton supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale